



Prélèvements abusif B&You

Par **Julie Maurel**, le **10/01/2017** à **23:45**

Bonjour,

Mon compagnon s'est vu facturé sur trois mois, 500 euros de la part de l'opérateur téléphonique B&You.

Cette somme correspond à divers abonnements auprès de sous-traitants auquel il aurait souscrit.

Mon ami n'a pourtant rien effectué, il pense peut-être avoir cliqué par erreur sur des pages Internet mais il n'a jamais rien confirmé par SMS, mail, courrier ou rentré ses coordonnées bancaires.

Un recommandé a été envoyé à B&you et nous les avons appelés plusieurs fois ces derniers nous demandent de contacter les sous-traitants de ces abonnements.

Nous aimerions remplir un dossier de "déclaration de greffe" pour réclamer à B&you les sommes dues mais nous ne savons pas comment le rédiger, quel article de loi préciser et quels dommages et intérêts demander (mon ami a des soucis financiers), enfin est-il possible que le juge ne nous donne pas raison?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Par **Julie Maurel**, le **11/01/2017** à **12:40**

Ils ont déjà été résiliés. C'est ici que je compte éclaircir ces points justement ;) cocher une case ne signifie pas signer, accepter un contrat il me semble?

Par **Julie Maurel**, le **12/01/2017** à **08:48**

Oui mais cela depuis le site de l'opérateur et pas sur un site annexe.... êtes-vous spécialiste dans le droit de la consommation ?